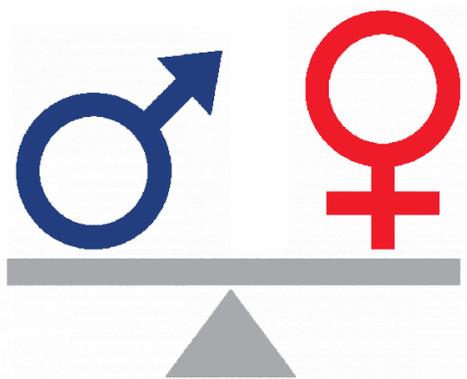




**Mardi 19 novembre 2024
à 18h30**



Vers l'égalité Femmes-Hommes

La section du 12^e arr. de Paris vous invite
à une conférence de

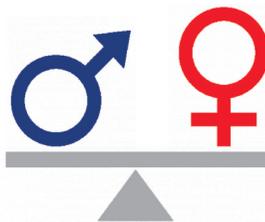
Jean-François Bénard

Membre de la Commission nationale
consultative
des droits de l'homme

*Entrée libre sur réservation
avant le 15 novembre :
[presidence.sectionparis12.smlh
@gmail.com](mailto:presidence.sectionparis12.smlh@gmail.com) libre sur réservation*

Maison de la vie
associative et citoyenne
181 av. Daumesnil
Paris 12^e

Selon le code civil promulgué en 1804, les femmes sont frappées d'une incapacité juridique. Elles sont placées sous l'autorité de leur père, puis de leur mari. Les hommes et les femmes elles-mêmes acceptent cette situation, tant l'inégalité des sexes paraît « naturelle » à cette époque.



Vers l'égalité Femmes-Hommes

La troisième République donne aux jeunes filles accès à l'instruction. Julie est la première femme à obtenir le baccalauréat en 1861.

Les deux guerres mondiales, pendant lesquelles les hommes sont au front, conduisent les femmes à prendre de nouvelles responsabilités. Le droit de vote est reconnu aux françaises en 1945.

Les mentalités évoluent progressivement. En 1965, les femmes accèdent à l'indépendance financière. En 1967 la loi Neuwirth autorise l'usage de la « pilule ». A partir des années soixante-dix, portée par les mouvements féministes, l'évolution s'accélère. Des lois importantes sont adoptées touchant le droit de la famille, le droit du travail, les droits dits « sexuels et reproductifs ». Des quotas sont instaurés en faveur des femmes en différents domaines.

Aujourd'hui, l'arsenal législatif garantissant l'égalité femmes-hommes dans l'ordre juridique est, en France, pratiquement complet. Mais il reste à rendre cette égalité de principe effective dans la vie quotidienne. La perpétuation des violences commises à l'encontre des femmes montre qu'il reste encore du chemin à parcourir.



Jean-François Bénard

Commandeur de la Légion d'honneur
Procureur général honoraire près la Cour des comptes
Membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme
(cette commission, placée auprès du Premier ministre, assiste le Gouvernement et le Parlement par les avis qu'elle rend sur les sujets de nature à favoriser la protection et la promotion des droits de l'homme).